

# Consignes (à lire et relire très attentivement avant l'AG)

Si vous souhaitez continuer (ou commencer) l'aventure de l'AMAP en 2020, votre présence est indispensable le 23 novembre prochain à partir de 17H, avec :

- votre bulletin d'adhésion rempli et accompagné du règlement de la cotisation à l'association
- vos contrats imprimés, remplis (bien noter son nom et son prénom) signés de votre main (il ne manquera que la signature du producteur et celle d'un membre du Collectif) 3 exemplaires par producteur
- vos chèques déjà établis suivant le mode de règlement prévu dans chaque type de contrat
- Ordres pour les chèques (à inscrire vous-même, merci d'avance !) suivant le contenu des contrats

Il faut donc préparer avant la date de l'A.G. :

- **Adhésion AMAP** : 1 chèque de 15 € ordre « **Les Paniers de Léopold** »
- **Contrat viande** (chèques à l'ordre de **Sonia RIGOT**)  
Pour un total de **220 €** pour l'année, 11 chèques de **20 €** (par mois), ou 4 chèques de **55 €** (par trimestre).  
Pour un total de **440 €** pour l'année, 11 chèques de **40 €** (par mois), ou 4 chèques de **110 €** (par trimestre).
- **Contrat pommes de terre** (chèques à l'ordre de **GAEC Le Vieux Moulin**)  
Panier de 5 kg : 1 chèque de 32 €  
Panier de 10 kg : 1 chèque de 52 € **ou** 4 chèques de 13 €
- **Contrat légumes d'été (29 semaines)** (chèques à l'ordre de **Le Jardin des Fées**)  
6 chèques de 65€ , 1 chèque de 45€ et 1 chèque carte de 15€  
**ou** 2 chèques de 217,50 € et 1 chèque carte de 15 €
- **Contrat fromage de chèvre** (chèques à l'ordre de **Valérie DUROC**)  
un chèque de 15 € pour la carte  
un chèque de 60€ **ou** deux chèques de 30€
- **Contrat fromage de vache** (chèques à l'ordre de **Jean-Marc BLENNY**)  
4 chèques de 30€ + 1 carte à 10 euros
- **Contrat Oeufs** (chèques à l'ordre de **Anne NEY**)  
1 chèque de 59,80€ x ... nombre de boites de 6 œufs  
**ou** 2 chèques de 29,90 € x.... nombre de boites de 6 œufs
- **Contrat Volaille** (chèques à l'ordre de **Anne NEY**)
  - sous vide : 1 chèque de 240 € ou 4 chèques de 60 €
  - sans emballage : 1 chèque de 230 € ou 4 chèques de 57 €
  - (La régularisation se faisant sur le dernier poulet de décembre 2020)

## Rappel :

- les chèques sont remis mensuellement aux producteurs (au début du trimestre en cas de paiement trimestriel).
- les chèques de décembre 2020 sont remis début novembre 2020 pour qu'ils puissent être encaissés avant la fin de leur validité (un an actuellement)